



CPOM et Pluri-annualité budgétaire

Objectifs

- Connaître le dispositif réglementaire et méthodologique du contrat
- Mesurer les enjeux et les risques liés au contrat
- Donner les bases d'une négociation équilibrée avec les autorités

Programme

- **Le contrat d'objectifs et de moyens (CPOM)**
 - Le contexte et les bases législatives réglementaires
 - Les CPOM volontaires ou facultatifs
- **Clarifier les objectifs à contractualiser**
 - Place du projet associatif et d'établissement
 - L'usager au cœur du projet et du contrat?
 - La simplification des règles relatives aux appels à projets
- **La contractualisation**
 - Le contenu d'un CPOM (avec un focus sur la trame régionale)
 - Les avantages et les inconvénients de la contractualisation pluriannuelle
- **Etablir une dotation pour 5 ans**

Durée : 1 jours – 6 heures

Public :
Directeurs, décideurs, gestionnaires,
responsables des ressources
humaines

Prérequis : Aucun

Groupe : 12 personnes maximum

Méthodes pédagogiques :

- Animation par vidéo projection dont le support est remis aux participants, modèle de CPOM, différents supports
 - Support de vidéo projection et/ou liens remis
- A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de la formation.

⚠ Ce document n'est pas contractuel !

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.